



SÉANCE
ORDINAIRE
19 JUILLET 2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance ordinaire du 19 juillet 2021 tenue à huis clos**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021 et de la séance ordinaire du 21 juin 2021**
5. **Suivi des séances précédentes**
6. **Trésorerie**
 - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 6.2 État des comptes
 - 6.3 Rapport financier sommaire au 30 juin 2021
7. **Correspondance**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Reprise en présentiel et nouvel emplacement des séances du conseil municipal
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Juin 2021
 - 9.2 Achat de pièces d'entretien et de surplus pour les systèmes d'injection de chlore et autres produits chimiques à l'usine d'eau potable
10. **Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Demande d'autorisation pour la propriété sise au 453-455, rue Notre-Dame, afin de permettre l'installation de nouvelles enseignes soumises au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01
11. **Développement économique**
 - 11.1 Ajout de câbles et ajout/installation du transformateur pour le quai B à la Marina-camping
12. **Loisirs, santé et bien-être**
 - 12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement
 - 12.2 Aide financière pour la réfection des terrains de tennis auprès du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
 - 12.3 Aide financière pour un bloc d'escalade au Parc Dr. Louis Biron provenant du Fonds Régions et Ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, portion « Aide à des projets locaux de vitalisation »
 - 12.4 Aide financière pour le marché de Noël et le marché public auprès du Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec de Développement économique Canada pour les régions du Québec par le Comité des Loisirs de Montebello inc



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
19 JUILLET 2021

13. Transport et voirie

- 13.1 Demande au ministère des Transports du Québec de retirer les panneaux de signalisation concernant l'interdiction de stationnement « *excepté débarcadère seulement* » sur la rue Notre-Dame

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

- 16.1 Démission du conseiller siège numéro 6
16.2 Portraits de Louis-Joseph Papineau sur les trottoirs
16.3 Contribution au Festival Musika Montebello 2021

17. Certificat de crédit

18. Levée de la séance



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
19 JUILLET
2021

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **19 juillet 2021 à 19 h 53**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand
John Huneault

Ginette Juteau

Dean Johnstone
Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent par visioconférence.

Monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier a motivé son absence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-179

Séance ordinaire du 19 juillet 2021 tenue à huis clos

CONSIDÉRANT que l'Outaouais se trouve au Palier 1 – Vigilance;

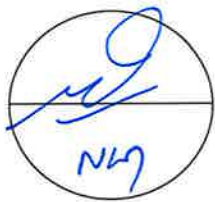
CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-180

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-181

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021 et de la séance ordinaire du 21 juin 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021 et de la séance ordinaire du 21 juin 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-182

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE les prélèvements automatiques numéros 466 à 468, 473 à 477 et 479 à 497 au montant de 32 629,27 \$, les dépôts directs numéros 167 à 198 au montant de 30 488,19 \$ et les chèques numéros 6384 et 6402 à 6447 au montant de 688 347,84 \$ du mois de juin 2021 totalisant un montant de 751 465,30 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6.3

Rapport financier sommaire au 30 juin 2021

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 juin 2021.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de juin 2021 est déposée aux élu(e)s.

8. Administration, finances et communication

8.1

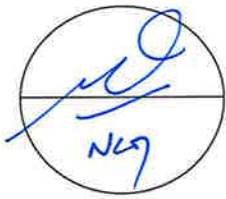
RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-183

Reprise en présentiel et nouvel emplacement des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-218 adoptant le calendrier des séances du conseil et des collectes des matières résiduelles pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que cette résolution mentionne que les séances du conseil municipal se tiendront à la salle du 220, rue Bonsecours, sise au 220, rue Bonsecours, Montebello (Québec) J0V 1L0 pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que depuis un certain temps les séances du conseil municipal ont été tenues à huis clos conformément aux directives émises par les instances gouvernementales;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT le passage de l'Outaouais au Palier 1 – Vigilance et la nouvelle réglementation sur les règles de séance en public qui permet maintenant au conseil municipal de tenir une assemblée en présentiel et en présence du public;

CONSIDÉRANT que la salle du 220, rue Bonsecours n'est plus disponible puisque celle-ci est occupée par le Marathon Canadien de Ski, que la salle Denis-Boucher n'est également pas disponible puisqu'elle est occupée par le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau et que la salle du Chalet en bois rond est déjà louée les lundis en soirée;

CONSIDÉRANT que la nouvelle réglementation permet toujours de tenir les séances du conseil municipal à huis clos à condition qu'aucun membre ne soit dans le même bâtiment et que celles-ci soient enregistrées et diffusées à la population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello fait l'acquisition de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours le 19 juillet 2021 et que celle-ci pourra être utilisée pour les séances du conseil municipal, mais seulement à compter du mois d'août 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise la reprise des séances du conseil municipal en présentiel et en présence du public à partir de la séance ordinaire du 16 août 2021 et que celles-ci se déroulent maintenant à l'église Notre-Dame-de-Bonsecours sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) J0V 1L0.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier à cette date soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité en y incluant le nouvel emplacement des séances du conseil.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Juin 2021

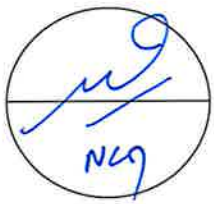
Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de juin 2021.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-184

Achat de pièces d'entretien et de surplus pour les systèmes d'injection de chlore et autres produits chimiques à l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat des pièces d'entretien et de surplus pour les systèmes d'injection de chlore et autres produits chimiques à l'usine d'eau potable afin d'avoir un inventaire;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que ces articles sont tous essentiels afin d'assurer une bonne gestion de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'en cas de besoin, nous devons les avoir à disposition de façon à intervenir rapidement;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de ChemAction en date du 9 juillet 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil municipal accepte l'offre de ChemAction au montant de 11 638,00 \$ taxes en sus, pour l'achat de pièces d'entretien et de surplus pour les systèmes d'injection de chlore et autres produits chimiques à l'usine d'eau potable.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de juin 2021.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-185

Demande d'autorisation pour la propriété sise au 453-455, rue Notre-Dame, afin de permettre l'installation de nouvelles enseignes soumises au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la propriété sise au 453-455, rue Notre-Dame, afin de permettre l'installation de nouvelles enseignes soumises au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01;

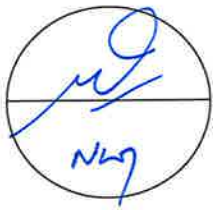
CONSIDÉRANT que la propriété est située dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01;

CONSIDÉRANT que ladite propriété a une cour avant qui donne sur la rue principale, soit la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01;

CONSIDÉRANT les plans soumis avec la demande;

CONSIDÉRANT le nouveau pôle de barbier sur le mur extérieur avant du bâtiment principal;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que ledit pôle est immobile et sans lumière;

CONSIDÉRANT l'intégration dudit pôle avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT le module d'enseignes proposé;

CONSIDÉRANT que ledit module manque d'uniformité;

CONSIDÉRANT le manque d'esthétisme dudit module;

CONSIDÉRANT le manque d'harmonisation des enseignes sur le module;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20210708-4 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juillet 2021 par visioconférence.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil approuve le nouveau pôle de barbier sur le mur extérieur en façade du bâtiment principal, mais refuse l'installation des autres enseignes proposées sur le module en cour avant suite à la demande d'autorisation pour la propriété sise au 453-455, rue Notre-Dame, afin de permettre l'installation de nouvelles enseignes soumises au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

QUE le conseil mandate l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-186

Ajout de câbles et ajout/installation du transformateur pour le quai B à la Marina-camping

CONSIDÉRANT que la nouvelle installation électrique à la Marina-camping est actuellement en 600V, alors qu'auparavant, elle était en 220V;

CONSIDÉRANT qu'un transformateur et son câblage doivent être installés en 2021;

CONSIDÉRANT les offres reçues de Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. en date du 13 et 14 mai 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil municipal accepte les offres de Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. au montant de 11 964,00 \$, taxes en sus, pour l'ajout de câbles pour le quai B à la Marina-camping et au montant de 7 320,00 \$, taxes en sus, pour l'ajout/installation du transformateur pour le quai B à la Marina-camping.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de juin 2021.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-187

Aide financière pour la réfection des terrains de tennis auprès du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire rénover les terrains de tennis municipaux afin de les rendre fonctionnels et attrayants;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) permettrait à la Municipalité de réaliser ce projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

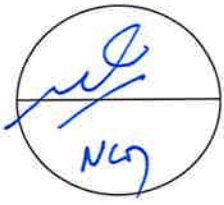
QUE ce conseil autorise la présentation du projet de réfection des terrains de tennis au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Montebello à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE ce conseil désigne monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Montebello et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-188

Aide financière pour un bloc d'escalade au Parc Dr. Louis Biron provenant du Fonds Régions et Ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, portion « Aide à des projets locaux de vitalisation »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire installer un bloc d'escalade au Parc Dr. Louis Biron afin de bonifier l'offre de service en loisir pour les adolescents;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 49 000 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, portion « Aide à des projets locaux de vitalisation » a été confirmée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Montebello à payer sa part des coûts admissibles au projet.

QUE ce conseil désigne monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Montebello et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-189

Aide financière pour le marché de Noël et le marché public auprès du Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec de Développement économique Canada pour les régions du Québec par le Comité des Loisirs de Montebello inc.

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Montebello inc. désire effectuer une demande d'aide financière pour la construction de cabanes pour le marché de Noël et pour le marché public;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello doit, pour ce faire, confirmer son engagement financier dans le projet ainsi que confirmer l'autorisation d'utiliser le terrain de l'église et l'intérieur de celle-ci par le marché de Noël et le marché public durant les événements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Montebello à payer sa part des coûts admissibles au projet.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise le marché de Noël et le marché public à utiliser le terrain de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours sise 543, rue Notre-Dame, Montebello ainsi que l'intérieur de celle-ci durant les événements.

QUE ce conseil autorise monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-190

Demande au ministère des Transports du Québec de retirer les panneaux de signalisation concernant l'interdiction de stationnement « *excepté débarcadère seulement* » sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'installation de panneaux de signalisation concernant l'interdiction de stationnement « *excepté débarcadère seulement* » sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les volontés du conseil de permettre à tous les automobilistes de pouvoir se stationner sur la rue Notre-Dame pour un maximum de 3 h, et ce, peu importe le véhicule léger.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil demande au ministère des Transports de retirer les panneaux de signalisation concernant l'interdiction de stationnement « *excepté débarcadère seulement* » sur la rue Notre-Dame.

QUE le retrait des panneaux s'effectue comme suit :

Direction est :

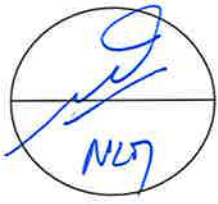
- Du 453, rue Notre-Dame au 487, rue Notre-Dame : 6 panneaux
- Du 516, rue Notre-Dame au 523, rue Notre-Dame : 2 panneaux
- Du 550, rue Notre-Dame au 558, rue Notre-Dame : 2 panneaux
- Devant le 523, rue Notre-Dame : 2 panneaux (1 panneau 15 minutes seulement et 1 panneau stationnement interdit « *excepté bus* »)

Direction ouest :

- Du 555, rue Notre-Dame au 451, rue Notre-Dame : 15 panneaux

Pour un total de 27 panneaux.

QUE ceux-ci soient remplacés par les panneaux de stationnement maximum 3 h, modèle P-150-7 avec inscription « P – 3 H MAX ».



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-191

Démission du conseiller siège numéro 6

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée par M. Ronald Giroux, conseiller siège numéro 6, en date du 22 juin 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil prend acte de la démission du conseiller siège numéro 6 du conseil municipal de la Municipalité de Montebello.

QUE ce conseil remercie M. Giroux pour son apport important au sein de la communauté, pour son implication et pour les beaux projets auxquels il y contribué durant plusieurs années.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

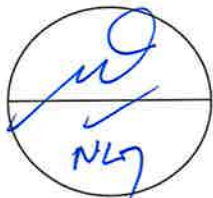
16.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-192

Portraits de Louis-Joseph Papineau sur les trottoirs

CONSIDÉRANT la demande de la Société historique Louis-Joseph-Papineau en date du 12 juillet 2021 afin de réaliser un projet de peinture de portraits de Louis-Joseph Papineau sur les trottoirs côté nord, entre l'église jusqu'à l'allée seigneuriale (maison du jardinier) à l'aide de pochoirs afin de souligner la commémoration du 150^e anniversaire du décès de Louis-Joseph Papineau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil accepte de verser une somme de 100 \$ à la Société historique Louis-Joseph-Papineau pour l'achat de peinture en aérosol noir (peinture qui s'efface après 80 jours) et matériel pour la fabrication de pochoirs afin de permettre la réalisation de ce projet.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-193

Contribution au Festival Musika Montebello 2021

CONSIDÉRANT la deuxième édition du Festival Musika Montebello qui aura lieu en septembre 2021;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise une contribution de 10 000 \$ au Festival Musika Montebello.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

17.

Certificat de crédit

Je, soussigné, Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier

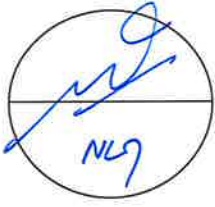
18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-194

Levée de la séance à 20 h 28

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 17 août 2021.

Martin Deschênes
Maire

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier